



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de
TOURNON-SUR-RHÔNE**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2021-11-26-00002
fixant la liste des candidats
pour l'élection municipale et communautaire
de la commune de FÉLINES**

**Le préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code électoral ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2021-06-04-00006 du 4 juin 2021 portant délégation de signature à M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2021-10-28-00001 du 28 octobre 2021 portant convocation des électeurs de la commune de FÉLINES en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires ;

VU les candidatures régulièrement déposées jusqu'au jeudi 25 novembre 2021 à 18 heures en sous-préfecture de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU le procès-verbal de tirage au sort pour l'attribution des panneaux d'affichage établi le 26 novembre 2021 ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La liste des candidats au premier tour de l'élection municipale et communautaire de la commune de FÉLINES, du dimanche 12 décembre 2021, est arrêtée comme suit :

Panneau n° 1 - Liste « Félines, tout simplement »

Rang	Candidats au conseil municipal	Candidat au conseil communautaire
1	Véronique BONGARD-ARNAUD	X
2	François CHELS	X
3	Emmanuelle DEYGAS	
4	Gilles DESSEMON	
5	Christine ROGE	
6	Yann SAUNIER	
7	Djemila CHASSIGNOLE	
8	Arnaud ROMERO	
9	Agnès CASALE	
10	Marc FONTANA	
11	Nathalie GROSIEUX	
12	Philippe HEFFINGER	
13	Marine BONGARD	
14	François MEYRAND	
15	Léa CHAPPAT	
16	André DANDRIEUX	
17	Mélanie ROURE	
18	Patrick RAULET	
19	Fabienne BONNET	
20	Colin CATALANO	
21	Sonia JOURDY	

Panneau n° 2 - Liste « Unis pour Félines »

Rang	Candidats au conseil municipal	Candidat au conseil communautaire
1	Lucie RAMIER	X
2	Maxime DURAND	X
3	Nelly SOURDILLON	
4	Michel CHARRA	
5	Sandrine LHOTEL	
6	Romain D'ANIELLO	
7	Véronique DOS SANTOS PEREIRA	
8	Jérémy COURBON	
9	Patricia ROUBIN	
10	Arnaud LEMARCHAND	
11	Linda RAUX GANDON	
12	Lucas SABOT	
13	Marie-Noëlle BERTHAUD	
14	Tony GRANGE	
15	Sabine FLATET	
16	Thierry VIEROUX	
17	Célia GUION	
18	Vincent ROULLET	
19	Jocelyne DARIOT	
20	Luc DE POORTER	
21	Élodie MOLARD	

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie dès réception et à l'entrée du bureau de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69003 Lyon) ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyen" (www.telerecours.fr) dans les deux mois suivant sa publication.

Article 4 : Le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE et le maire de FÉLINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État en Ardèche ; il sera également affiché dès sa réception en mairie de FÉLINES.

Tournon-sur-Rhône, le 26 novembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Bernard ROUDIL